

Délibération affichée,  
 rendue exécutoire,  
 après transmission au  
 Contrôle de la Légalité  
 le : 03/10/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120928-64800-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS  
 DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 98  
 COMMUNE DE MAREIL-MARLY  
 ALIÉNATION, À TITRE ONÉREUX,  
 D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVÉ DÉPARTEMENTAL**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Voirie Routière,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 30 mai 2012,

Vu la promesse d'achat signée le 27 juillet 2012 par M. Gilbert BEGE,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa commission Equipement entendue,

Sa commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE l'aliénation par le Département des Yvelines au bénéfice de M. Gilbert BEGE, domicilié 17 route de Fourqueux à MAREIL-MARLY (78750), d'une parcelle privée départementale située en bordure de la Route Départementale n° 98 sur la commune de MAREIL-MARLY, désignée dans le tableau ci-après :

Indications cadastrales			Adresse	Acquéreur	Prix forfaitaire
Section	N°	Superficie			
B	2011	40 m <sup>2</sup>	17 route de Fourqueux 78750 MAREIL-MARLY	M. Gilbert BEGE	900 €

- PRECISE que ce terrain n'a jamais été affecté à la circulation.
- AUTORISE M. le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- PRECISE que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.
- DIT que la recette correspondante d'un montant de 900 euros sera imputée sur le chapitre 77 article 775 du budget départemental (exercice 2012 et suivants).